

Conseil Municipal d'Avançon
Compte rendu de la séance du 22 février 2013

Président : Mr Laurent NICOLAS
Secrétaire de séance : Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)
Etaient présent(e)s : Mmes Carole TASSET, Nathalie GIAIME
Mrs Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Laurent NICOLAS,
Pascal THOMAS.
Etaient absent(e)s : Thierry BOREL (excusé), Joseph LESBROS (excusé),
Michel MAUREL (excusé, procuration à J.EYRAUD).

La séance est ouverte à 20h10.

Approbation du Compte rendu de la séance du 18 Janvier 2013 à l'unanimité (7/7).

Les points 1/2/3 sont abordés en présence de Mr TOYE, agent patrimonial de l'Office National des Forêts (ONF) en charge de la forêt communale d'Avançon, et de Mr CALES, responsable du service aménagement de l'ONF.

1- Projet de révision du plan de gestion de la forêt communale période 2013/2032

Mr Cales présente le projet de révision du plan de gestion de la forêt communale pour les 20 ans à venir. Ce projet a été remis à la commune sous la forme d'un document. Le conseil municipal devra délibérer pour approbation de ce plan de gestion, qui sera ensuite soumis pour approbation à la préfecture de région. Ce document sera ensuite en partie consultable sous forme numérique sur le site internet de la préfecture de Gap.

Mr Calles expose d'abord le diagnostic de l'existant, soit l'état actuel de la forêt communale et le bilan des actions passées.

La forêt est en majeure partie située à l'ubac, avec étagées sur 3 zones:

- La plus haute, zone de moyenne montagne (1400 à 1700 m), peuplées essentiellement de pins et mélèze
- Zone intermédiaire (1000 à 1400 m, en dessous de la piste forestière de la Croix des prés), composée majoritairement de hêtres et pins sylvestres.
- Zone la plus basse, la plaine, avec des hêtres, chênes pubescents et pins sylvestre.

La forêt communale a été divisée en différentes zones, homogènes dans leurs compositions et dans leurs structures. Globalement, le hêtre est dominant, le mélèze a diminué durant ces 20 dernières années et raison des coupes, peu de zone à gros bois. Il existe des zones de coupe qui n'ont pas été reboisées.

La commune avait contracté auprès de l'état un emprunt de 51000 €, à taux d'intérêt avantageux, destiné essentiellement à l'aide à la plantation. Un travail de l'état est en cours pour un bilan des actions réalisées grâce à ces emprunts. Sur Avançon, peu de plantation ont été réalisés, à l'exception de parcelles aux Frâches. Il

est prévu que l'état se rembourse de son prêt sur la vente du bois de coupe. Ces coupes seront donc à programmer.

Mr Cales expose ensuite les projets pour les 20 prochaines années. Il s'agit d'essayer de maintenir le mélèze, ce qui nécessite des plantations, puisque cette essence ne se sème pas spontanément (aux altitudes de la forêt Avançonnaise) au contraire des hêtres et pins. En fonction des parcelles, les travaux envisagés :

- Conserver la hêtraie sapinière par du « jardinage » d'accompagnement
- Pratiquer des coupes d'amélioration, d'éclaircissement
- Régénération et renouvellement : plantation de mélèzes (à protéger de la faune) sur les terrains après coupe, régénération naturelle des hêtres.
- Pratiquer des zones d'affouage, zones de vente de coupe, mais moins que ce qui a été fait ces 20 dernières années, pour assurer un renouvellement correct de la forêt.

Un bilan positif d'environ 2500 € annuel est estimé, en considération des dépenses (entretien de la forêt, des pistes, plantations...) et des recettes (vente de coupe) à venir. Ce bilan dégage moins de « bénéfice » que ces dernières années puisque les recettes seront en baisse (moins de volume de bois de coupe et moins de mélèze) et les dépenses sont en augmentation (essentiellement la plantation /protection des mélèzes).

Mr Toye conseille de terminer au plus tôt les coupes d'affouage en cours pour pouvoir débiter les plantations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (7/7) ce projet de révision du plan de gestion de la forêt communale période 2013/2032

Le conseil municipal autorise à l'unanimité (7/7) la mise à disposition du public du document exposant ce projet 2013/2032, notamment sous sa forme numérique sur le site internet de la Préfecture de Gap.

Mr Cales propose ensuite que le conseil municipal se prononce sur l'établissement d'un arrêté préfectoral qui règle la consistance de la forêt communale d'Avançon. Il s'agit d'un Arrêté unique qui liste les parcelles cadastrales communales qui relèvent du régime forestier.

Vote à l'unanimité (7/7) pour la prise d'un arrêté préfectoral unique affectant le régime forestier sur toutes les parcelles communales concernées.

2- Programme des travaux ONF 2013

Mr Toye expose les travaux à envisager pour l'année 2013 :

- Délimiter et entretenir des parcelles
- Dégagement des plantations
- Nettoyage des parcelles d'affouage
- Travaux habituels : nettoyage revers d'eau, entretien des pistes et sentiers
- Elagage de la piste de Frâches

Pour un montant de 10954,50 € HT.

Vote à l'unanimité (7/7) pour les travaux ONF 2013.

3- Renouveaulement de l'adhésion PEFC (certification gestion durable de la forêt)

Il s'agit de pérenniser le label certifiant que le bois issus des coupes dans la forêt communale d'Avançon sont issus d'une forêt gérée durablement.

Des frais d'adhésion de 20 € et une cotisation de 0.65 €/hectare (pour 182 hectares, soit 118.30 €) est à verser à l'organisme certificateur, soit un montant total de 138,30 €, pour les 5 ans à venir.

Vote à l'unanimité (7/7) pour l'adhésion PEFC (engagement au respect du cahier des charges ; Pas de pratique non conforme au PEFC France/PACA ; Faciliter les missions de l'organisme certificateur)

Mr Cales et Mr Toye quittent la salle du conseil municipal.

4- Projet de convention ATESAT 2013

La convention ATESAT permet de bénéficier de l'assistance technique de l'état, comme l'aide de Mr Faucon pour les travaux sur la voirie communale, entretien des routes goudronnées et pistes.

Des modifications de ces conventions ATESAT sont en cours, non finalisées. Il est donc proposé de reconduire cette convention pour 2013 uniquement, pour un montant identique à celui acquitté en 2012 (environ 100 €).

Vote à l'unanimité (7/7) pour la convention ATESAT 2013.

5- Projet de réforme des rythmes scolaires

Le passage de 4 jours d'école à 4.5 jours, avec le même nombre d'heures d'enseignement va nécessiter le recours à des intervenants extérieurs (notamment issus de milieux associatifs) pour proposer des activités extra scolaires (sport, musique, travaux manuels etc...) aux élèves. Il est demandé à la commune de se prononcer sur la date du passage aux 4.5 jours, septembre 2013 ou septembre 2014.

Les conseils municipaux de Valsarres et St-Etienne-le-Laux se sont prononcés pour une mise en application en septembre 2014, pour permettre des concertations préalables entre élus municipaux / Parents d'élèves / enseignants et évaluation des conséquences financières.

Pour une cohérence entre les différents membres de l'école intercommunale, Mr Nicolas propose de rejeter la mise en place de la semaine des 4.5 jours en septembre 2013.

Vote à l'unanimité (7/7) contre la mise en place des rythmes scolaire /semaine des 4.5 jours en septembre 2013.

6- Questions diverses

6.1 Demande de vente de terrain communal

Courrier de Mme Masselis, de l'étude notariale Jussaume-Daude-Maronian, demandant à la commune la vente du passage communal (escalier) longeant la Maison Ariey (en face de la mairie), à des clients intéressés par l'achat de cette maison. Elle demande aussi la possibilité d'ajouter un étage au bâtiment.

L'étude du plan cadastral révèle que cet escalier n'est qu'une partie de la voirie communale, dont la vente créerait 2 voies sans issues.

Vote à l'unanimité (7/7) contre la vente de cette portion de voirie communale.

Un courrier de réponse négative sera adressé à Mme Masselis, avec copie du plan cadastral. Concernant l'étage supplémentaire, renvoi vers la DDE et Certificat d'urbanisme.

6.2 Demande de subvention voyage à Paris, collège de la Bâtie Neuve

Suite aux précisions réclamées lors du dernier conseil municipal :

- Le coût du voyage est de 325 €/élèves.
- 2 élèves seraient résidents à Avançon (à vérifier).
- Pas de participation financière à ce voyage de la part de la commune de la Bâtie Neuve, qui participe aux voyages des élèves de l'école primaire.
- La commune de Valserres propose une subvention de 100 €/élève.

Vote à l'unanimité (7/7) pour une subvention de 100 €/élève.

6.3 Demande d'autorisation de Manœuvre

Le CFIM 27 (Centre de formation initiale des militaires du rang) du 4^{ème} RC de Gap demande à la commune l'autorisation de manœuvre en zone boisée. Il sera demandé des précisions sur le type de manœuvre, fréquence et durée, avant d'en décider l'autorisation.

6.4 Demande de subvention, monument aux morts, 4^{ème} RC de Gap

Dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du 4^{ème} RC de Gap, une subvention est sollicitée pour l'établissement d'un monument aux morts.

Vote à l'unanimité (7/7) pour une subvention de 150 €.

La séance est levée à 23h50.